

Appel urgent à l'opinion publique et aux démocrates !

Nous dénonçons avec véhémence le traité relatif au « transfert de personnes condamnées » vers la République Islamique d'Iran, signé secrètement entre la Belgique et la République islamique d'Iran en mars 2022, et demandons son retrait avant le vote en session plénière du Parlement le jeudi 14 juillet.

Une fois votée, cette loi donnerait carte blanche au régime iranien pour perpétuer des crimes terroristes au sein des pays européens et multiplier les prises d'otages de leurs ressortissants et des personnes ayant la double nationalité. In fine, elle doterait la République Islamique d'Iran d'un cadre légal sans précédent dans l'exercice du terrorisme d'Etat, de prises d'otages à l'échelle internationale et du renchérissement des rançons et ce, en toute légalité !

Selon toute vraisemblance, cette loi viserait, avant tout, le renvoi en Iran du diplomate iranien Assadollah Assadi qui a été condamné par la justice belge pour avoir orchestré la tentative d'attentat à la bombe contre un meeting international en France en 2018. Les dossiers de la police montrent qu'Assadi a personnellement transféré une bombe puissante dans sa valise diplomatique sur un vol commercial entre l'Iran et l'Autriche et qu'il a ensuite remis la bombe à deux terroristes pour qu'ils l'utilisent lors d'un meeting à laquelle assistaient des dizaines de milliers de personnes, dont des centaines de personnalités internationales distinguées. La justice belge a prononcé une peine maximale définitive à l'encontre d'Assadi et a déclaré qu'il agissait au nom de l'État iranien. *

L'approbation de cette loi permettrait au diplomate terroriste iranien Assadollah Assadi d'être renvoyé en Iran où il serait certainement libéré, félicité pour ses loyaux services criminels rendus à l'État et érigé en exemple.

Cette loi dommageable pour la Belgique, consoliderait en revanche la confiance du régime iranien, jouissant de facto de l'impunité découlant désormais d'un cadre légal !

Assadollah Assadi, connu en Europe, n'est en réalité qu'un des maillons, parmi bien d'autres, de la chaîne du gigantesque appareil répressif de la République Islamique qui a instauré un régime de terreur en Iran et dont le bilan noir des atteintes aux droits de l'homme (des femmes, des minorités ethniques et religieuses, des travailleurs ...), des exécutions, des détentions arbitraires et de la torture a été maintes fois dénoncé par les instances internationales. Des ressortissants occidentaux ou binationaux sont pris en otage sous de fausses accusations pour servir de monnaie d'échange dans les tractations avec l'Occident. La terreur du régime ne se limite pas aux frontières du pays, elle les dépasse : plus de 540 ressortissants iraniens en exil ont été assassinés au cours des 40 dernières années par des agents tels que Assadollah Assadi.

Aujourd'hui, nous constatons avec effroi, d'une part, la mise à mal de l'indépendance du pouvoir judiciaire belge par l'État et d'autre part, la création d'un cadre légal pour les agissements terroristes du régime iranien en Belgique et au-delà. Cette impunité légale ne ferait que renforcer l'arrogance et la prétention du régime iranien dans ses tractations avec l'Occident notamment en ce qui concerne la sécurité juridique des ressortissants européens et des binationaux en Iran ; quant au sort des exilés iraniens, cela équivaldrait à leur infliger une double peine, mais cette fois dans leur pays d'accueil, en les exposant de nouveau au terrorisme théocratique de la République Islamique, libre de toutes poursuites juridiques.

Nous, en tant qu'exilés et réfugiés politiques, anciens prisonniers politiques en Iran, militants et défenseurs des droits des femmes, des travailleurs, des étudiants etc. résidant en Belgique, demandons expressément le retrait ou le rejet de ce projet de loi dans le respect du pouvoir judiciaire belge et pour la défense des droits de l'homme et de la justice pour les peuples belge et iranien.

Le Comité de défense de la lutte des peuples en Iran

@comitedefabe ?

Copie adressée à :

Monsieur Alexander De Croo, Premier Ministre de la Belgique

contact@premier.be

Monsieur Daniel Flore, Directeur Général au Service public fédéral Justice

Daniel.flore@uliege.be

Pièces jointes :

1. TRAITÉ ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN SUR LE TRANSFÈREMENT DE PERSONNES CONDAMNÉES (pp. 125 -135)

<https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2784/55K2784001.pdf>

Amendement : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2784/55K2784002.pdf>

2. * *Terrorisme* : *La Belgique doit renoncer à signer un traité scandaleux avec l'Iran*

Lettre ouverte au Premier ministre Alexander De Croo à propos du Projet de loi du gouvernement belge relatif au « transfert de personnes condamnées » vers la République islamique d'Iran. Le Soir - Publié le 5/07/2022

<https://lesoir.be/452530/article/2022-07-05/terrorisme-la-belgique-doit-renoncer-signer-un-traite-scandaleux-avec-liran>